

RÈGLEMENT de la course à obstacles OLYMPIC CRAZY RUN

8 juillet 2023

1 - L'intégralité du présent règlement TU APPROUVERAS !

Le participant s'engage à respecter l'intégralité du présent règlement. Le non-respect de ces règles justifiera l'interdiction d'y participer ou l'éviction de la course.

2 - À l'esprit de la course et aux valeurs du sport TU ADHÉRERAS !

L'OLYMPIC CRAZY RUN se déroule en équipe masculine, féminine ou mixte de 4 participants. Le dépassement de soi, le goût de l'effort et l'entraide au sein de ton équipe ou avec les autres participants te permettront de vivre cette belle aventure dans la convivialité, la bonne humeur et une ambiance festive tout au long du parcours, jusque dans les derniers mètres !!

3 - Des chaussures adaptées et une tenue usagée TU PORTERAS !

Le port de vêtements usagés mais adaptés à la course est fortement conseillé. Déguisement et grimage sont acceptés. Un haut de couleur claire te permettra de conserver un souvenir de la poudre de couleur (color run) qui sera projetée pendant la course.

4 - De porter des objets de valeur et/ou pouvant blesser TU T'ABSTIENDRAS !

Le port d'objets (tels que sacs, téléphones, appareils photos, caméras, bijoux, piercings, montres, lunettes, etc) est absolument déconseillé. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de bris, perte et même de blessure causée par le port d'objets autres que les vêtements et les chaussures.

5 - Tous les obstacles du parcours TU FRANCHIRAS !

Le parcours est constitué d'une quinzaine d'obstacles naturels ou artificiels répartis sur une distance de 2 200 mètres à parcourir deux fois. Si tu contournes un obstacle ou si tu ne le franchis pas correctement, une pénalité de deux minutes tu auras.

6 - Aux consignes de sécurité du commissaire d'obstacle TU OBÉIRAS !

Un commissaire représentant l'organisateur sera présent à chaque obstacle. Il est chargé de te donner des consignes de sécurité sur le franchissement de l'obstacle et peut t'infliger des pénalités en cas de non-respect des consignes.

En cas de comportement mettant en danger ta sécurité ou celle d'autrui, l'organisateur se réserve le droit de te disqualifier.

7 - À aucun moment tes équipiers TU N'ABANDONNERAS !

L'ensemble du parcours s'effectue l'équipe au complet. Tu peux aider tes équipiers à franchir les obstacles s'ils sont en difficulté. Le chronomètre ne s'arrêtera que lorsque le dernier équipier franchira la ligne d'arrivée. La solidarité doit prévaloir tout au long de l'épreuve.

8 - D'un ravitaillement solide et liquide TU BÉNÉFICIERAS !

Un ravitaillement solide (fruits) et liquide (eau) sera mis en place sur la ligne d'arrivée. Tu pourras en bénéficier à l'issue du premier tour et à l'arrivée.

9 - Du respect de la nature et de l'environnement TU TE SOUCIERAS !

Une poubelle sera mise à disposition des participants au départ et à l'arrivée. En dehors de ces lieux, les éventuels déchets (bouteille d'eau, emballages divers...) seront laissés aux commissaires sur les obstacles. Aucun déchet ne devra être abandonné sur l'itinéraire emprunté.

10 - Du 8 juillet 2023 TU TE SOUVIENDRAS !

Quel que soit ton temps ou ton classement à l'arrivée, l'organisateur te remettra un lot souvenir de cette première course à obstacles organisée à Saint-Pierre.



ST-PIERRE & MIQUELON

**te remercie pour ta participation
et te donne rendez-vous pour l'édition 2024**